



# LES BALANCES DES PAIEMENTS 2023 DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE ET DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

## (SYNTHÈSE)

Les balances des paiements de la Nouvelle-Calédonie et de la Polynésie française sont publiées selon la norme de la sixième édition du « Manuel de balance des paiements » du FMI (« BPM6 »).

Principaux postes de la balance des paiements (soldes)	Montants en milliards de F CFP					
	Nouvelle-Calédonie			Polynésie française		
	2021 (r)	2022 (r)	2023 (p)	2021 (r)	2022 (r)	2023 (p)
<b>Compte des transactions courantes (I)</b>	<b>-36,8</b>	<b>-63,7</b>	<b>-53,9</b>	<b>11,4</b>	<b>-27,6</b>	<b>2,5</b>
dont : - Biens	-95,6	-92,6	-117,0	-176,7	-221,9	-215,6
- Services	-63,5	-67,4	-34,4	13,1	60,7	80,6
- dont voyages	0,2	-2,4	4,0	19,3	61,3	77,1
- dont transports	-31,5	-36,8	-26,0	-11,3	-6,4	-6,4
- dont services des administrations publiques	23,0	35,4	35,8	6,5	8,2	8,3
- Revenus primaires	37,8	33,0	31,7	62,4	63,0	69,2
- Revenus secondaires	84,4	63,4	65,7	112,6	70,6	68,3
<b>Compte de capital (II)</b>	<b>-0,5</b>	<b>-0,2</b>	<b>-0,4</b>	<b>-0,3</b>	<b>-0,2</b>	<b>-0,1</b>
<b>Capacité / besoin de financement du territoire (III) = (I) + (II)</b>	<b>-37,3</b>	<b>-63,9</b>	<b>-54,3</b>	<b>11,1</b>	<b>-27,8</b>	<b>2,4</b>
<b>Compte financier</b>	<b>-61,9</b>	<b>-31,7</b>	<b>-35,6</b>	<b>35,4</b>	<b>4,7</b>	<b>-0,8</b>
dont : - Investissements directs (IV)	-77,0	-17,7	-38,4	3,9	3,0	2,2
- Investissements de portefeuille (V)	0,8	1,0	0,5	2,5	6,0	0,8
- Autres investissements	14,3	-15,1	2,3	29,0	-4,4	-3,8
<b>Erreurs et omissions</b>	<b>-24,6</b>	<b>32,2</b>	<b>18,6</b>	<b>24,2</b>	<b>32,5</b>	<b>-3,1</b>
<i>Pour mémoire PIB</i>	<i>1016,0</i>	<i>1092,0</i>	<i>1092,0</i>	<i>620,5</i>	<i>659,8</i>	<i>706,0</i>

(r) : chiffres révisés

(p) : chiffres provisoires

Sources : IEOM, ISEE, ISPF

Les économies de la Polynésie française et de la Nouvelle-Calédonie prennent des trajectoires différentes en 2023, alors qu'elles s'orientaient vers une même dynamique de reprise post-Covid en 2022. L'économie calédonienne fait face à la baisse des cours du nickel sur les marchés internationaux, tandis qu'en Polynésie française le secteur touristique tourne à plein régime. Pour autant, le solde des transactions courantes s'améliore significativement pour les deux territoires (+9,8 milliards XPF en Nouvelle-Calédonie et +30,1 milliards XPF en Polynésie française), avec malgré tout une situation contrastée entre les deux territoires. La Polynésie française retrouve un excédent courant de 2,5 milliards XPF, tandis que la Nouvelle-Calédonie conserve un déficit significatif (- 53,9 milliards XPF en 2023). Les deux balances courantes s'améliorent, en raison de soldes plus favorables dans les services dans les deux territoires. Le secteur touristique polynésien signe une année record, devançant de loin son précédent pic de fréquentation atteint en 2000. L'amélioration de la balance des services calédonienne permet de compenser la dégradation de la balance commerciale liée à la baisse du cours du nickel. Elle est également liée à une hausse de la fréquentation touristique mais aussi à une baisse significative des dépenses sur d'autres postes, notamment les transports maritimes. La Nouvelle-Calédonie enregistre des entrées nettes sur le compte financier, très majoritairement issues des investissements directs dans le secteur métallurgique. Ces investissements directs financent en partie le déficit courant mais devraient diminuer dans les années à venir suite aux annonces de désengagement des investisseurs étrangers. En Polynésie française, le compte financier, équilibré, affiche une baisse des sorties nettes en raison de la fin du remboursement de l'emprunt obligataire du Pays.

## La balance des paiements de la Nouvelle-Calédonie

L'année 2023 n'est pas celle de la concrétisation des espoirs de reprise et de stabilité portés par l'année 2022 ; celle-ci avait été marquée par la hausse du cours du nickel et la fin de la période référendaire. En 2023, la crise profonde du secteur métallurgique se confirme dans un contexte de baisse continue des prix du nickel et de désengagement des partenaires industriels. La balance des paiements 2023 témoigne ainsi des prémices de ces difficultés mais donne à voir la résilience de cette économie avant 2024.

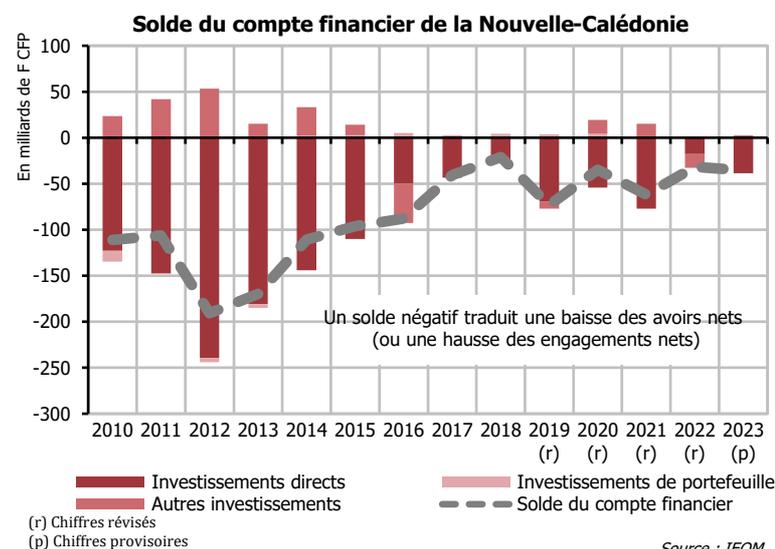
En 2023, le compte courant calédonien s'améliore et s'établit à - 53,9 milliards XPF (contre - 63,7 milliards XPF en 2022). Cette amélioration est presque entièrement liée à l'amélioration de la balance des services.

La balance commerciale calédonienne est le premier indicateur témoignant des difficultés du secteur du nickel. Elle se dégrade de 24,4 milliards XPF pour s'établir à -117,0 milliards XPF. Les exportations, composées à 96,0 % de minerais et de métal, subissent l'orientation défavorable des cours sur ces produits et reculent de 18,9 %. Les importations quant à elles ne reculent que de 8,6 %.

L'économie calédonienne exportant peu de services, il est rare que la balance des services permette de nuancer les évolutions de la balance commerciale. Toutefois, en 2023, la balance des services, bien que toujours déficitaire, s'améliore de 33,0 milliards XPF et atteint -34,4 milliards XPF. Cette amélioration majeure est liée à trois évolutions principales :

- Le solde des transports maritimes connaît une amélioration de 11,0 milliards XPF, en lien avec la diminution du coût du fret maritime. Il s'établit ainsi à - 22,9 milliards XPF, un niveau proche de ceux observés sur la période pré-Covid.
- Le solde de la balance des « voyages » s'améliore de 6,4 milliards XPF pour devenir excédentaire en 2023. La Nouvelle-Calédonie a accueilli 125 895 touristes et 343 703 croisiéristes, permettant une progression importante des recettes.
- Le solde des « services audiovisuels et annexes » s'améliore de 11,0 milliards XPF en 2023. Cette évolution traduit un retour à la normale après une année 2022 marquée par des dépenses importantes dans le secteur.

Les versements publics restent relativement stables, après la réduction dès 2022 des mesures exceptionnelles de soutien de l'État liées à la période Covid. En 2023, ils ont représenté 131,2 milliards XPF.



En 2023, le compte financier enregistre des entrées nettes de 35,6 milliards XPF (contre 31,7 milliards en 2022). La balance 2023 fait écho aux difficultés rencontrées dans le secteur du nickel. Les pertes d'exploitation des trois métallurgistes (estimées en agrégé à 131,0 milliards XPF en 2023), se traduisent effectivement par des entrées nettes de capitaux en Nouvelle-Calédonie de l'ordre de 41,6 milliards XPF, sous la forme d'investissements directs entrants.

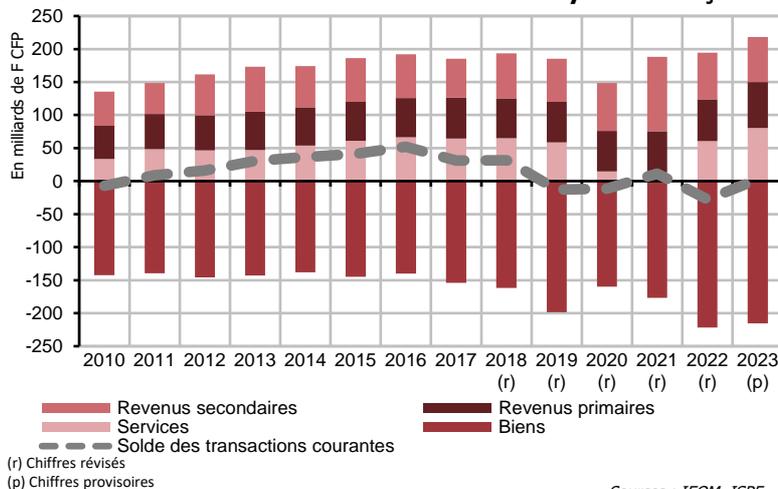
Les autres investissements affichent des sorties nettes de 2,3 milliards XPF en 2023, après des entrées nettes de 15,1 milliards XPF en 2022. Dans le détail, les entreprises et ménages accroissent leurs avoirs nets vis-à-vis de l'étranger à hauteur de 38,3 milliards XPF. La position extérieure nette du secteur bancaire se dégrade de - 22,7 milliards XPF pour atteindre - 120,8 milliards XPF. Les engagements des administrations publiques diminuent également (- 2,3 milliards XPF) traduisant en 2023 des remboursements plus importants que les prêts reçus.

Au final, la balance des paiements met en évidence le besoin de financement structurel de l'économie calédonienne. Le déficit courant (hors versements publics) est partiellement financé par les versements publics de l'État, mais nécessite un besoin de financements extérieurs complémentaires, notamment d'investissements directs (entrants). En 2023, les revenus des administrations publiques permettent de compenser 68 % du déficit courant (hors versements de l'État) et les investissements directs 23 %.

## La balance des paiements de la Polynésie française

La balance des paiements 2023 confirme la bonne tenue de la dynamique économique observée en Polynésie française, en lien avec une fréquentation touristique record et des exportations en hausse. L'archipel affiche ainsi une croissance économique de 3 % après 4,5 % en 2022.

### Solde des transactions courantes de la Polynésie française



Après avoir atteint un déficit record en 2022, la balance courante s'améliore de 30,1 milliards XPF et devient excédentaire à 2,5 milliards XPF. Hors gain EuroMillions<sup>1</sup>, la balance courante n'avait pas été excédentaire depuis 2018 alors qu'elle l'était auparavant sans discontinuer depuis 2011. Cette évolution est liée à une amélioration conjointe de la balance commerciale, de la balance des services et des revenus primaires.

La balance commerciale reste très nettement déficitaire mais connaît une amélioration de 6,1 milliards XPF. Les recettes à l'export ont augmenté de 93 % en 2023, en raison de la hausse des ventes de perles brutes suite à l'engouement suscité par l'apparition d'une actrice chinoise parée de perles de Tahiti sur les réseaux sociaux. En parallèle, les dépenses d'importations augmentent de 2 % en 2023 (contre + 27 % en 2022).

La balance des services, structurellement excédentaire, atteint son record en 2023. Elle progresse de 19,9 milliards XPF pour s'établir à 80,6 milliards XPF. Le secteur touristique confirme sa position de secteur moteur pour l'économie polynésienne puisque le record de la balance des services va de pair avec le record de fréquentation touristique atteint en 2023. La Polynésie française a accueilli 261 800 touristes (+20 % sur un an), dépassant nettement son précédent record atteint en 2000 (252 000 touristes). La balance des « voyages » s'améliore ainsi de 15,8 milliards XPF et atteint un excédent de 77,1 milliards XPF.

Comme en Nouvelle-Calédonie, les versements des administrations publiques restent relativement stables depuis la fin des dispositifs d'aide exceptionnels. On observe toutefois une amélioration des revenus primaires en Polynésie française, en particulier via la rémunération des salariés (+4,2 milliards XPF), en lien avec une hausse des effectifs du secteur public (+700 agents). En 2023, les versements nets des administrations publiques ont représenté 157 milliards XPF.

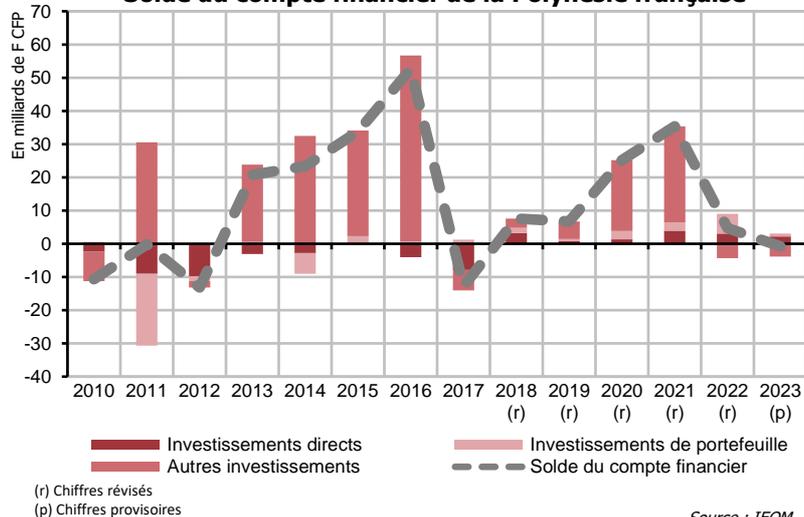
Le compte financier polynésien est presque à l'équilibre en 2023. Il affiche des entrées nettes de 0,8 milliard XPF (après des sorties nettes de 4,7 milliards XPF en 2022).

Les investissements directs étrangers se soldent par des sorties nettes de 2,2 milliards XPF, en légère diminution sur les deux dernières années. En revanche, les investissements de portefeuille affichent une nette évolution avec des sorties nettes de 0,8 milliard XPF en 2023 contre 5,9 milliards XPF en 2022, en raison de la fin du remboursement de l'emprunt obligataire émis par le Pays en mai 2014.

Enfin, les autres investissements affichent des entrées nettes de 3,8 milliards XPF (contre 4,4 milliards en 2022). Les banques polynésiennes continuent de placer une partie de leurs liquidités excédentaires à l'extérieur de la place. En 2023, comme en 2022, leurs avoirs augmentent plus que leurs engagements, entraînant une amélioration de la position extérieure nette du secteur de 6,7 milliards XPF. Les administrations publiques affichent également des sorties nettes de 5,1 milliards XPF, en raison de la baisse des prêts reçus par le Pays et à l'inverse, de la hausse des remboursements.

En synthèse, l'économie polynésienne présente un besoin de financement structurel en raison du déséquilibre de sa balance commerciale. Les versements publics de l'État permettent de compenser ce déficit courant qui évolue au gré des performances du secteur touristique. En 2023, dans un contexte de record de fréquentation touristique, la balance des transactions courantes affiche ainsi un léger excédent tandis que le compte financier s'approche de l'équilibre.

### Solde du compte financier de la Polynésie française



<sup>1</sup> Gain EuroMillions de 26 253 milliards XPF remporté par un particulier polynésien en 2021 et enregistré dans les revenus secondaires du compte courant.

## Quelques éléments méthodologiques

### Les biens : des données douanières aux données d'échanges de biens de la balance des paiements

Les données douanières constituent la principale source utilisée pour l'établissement de la balance des biens. Elles font néanmoins l'objet de différents retraitements en balance des paiements : exclusion des opérations qui ne donnent lieu ni à transfert de propriété ni à paiement ; importations comptabilisées en valeur CAF (coût, assurance et fret) ramenées à leur valeur FAB (franco à bord) pour être comparables aux exportations.

### L'estimation de la ligne voyages

La ligne « voyages » prend en compte au crédit l'ensemble des dépenses en Nouvelle-Calédonie/Polynésie française des non-résidents et, au débit, celles des résidents calédoniens/polynésiens à l'extérieur de la collectivité, et ce quel que soit le motif du déplacement (voyages touristiques, d'affaires, sanitaires ou scolaires). Les dépenses et recettes de transports liées aux voyages internationaux ne sont en revanche pas enregistrées sur cette ligne, mais avec les services de transports.

Depuis 2008 en Nouvelle-Calédonie et à partir de 2009 en Polynésie française, la ligne « voyages » est mesurée à l'aide des enquêtes tourisme de l'ISEE et de l'ISPF.

### Les revenus primaires

Les revenus sont partagés entre rémunérations des salariés et revenus des investissements :

- les rémunérations des salariés comprennent les salaires et traitements versés par des employeurs non-résidents à leurs salariés résidents (y compris les rémunérations versées par l'État métropolitain à ses agents) et inversement ;
- les revenus des investissements correspondent aux recettes ou paiements afférents aux avoirs ou engagements financiers extérieurs (revenus des investissements directs, revenus des investissements de portefeuille et autres revenus d'investissements).

### Les revenus secondaires

Les revenus secondaires (ou transferts courants selon la terminologie du BPM5) comprennent à la fois les transferts courants des administrations publiques, les envois de fonds de travailleurs et d'autres transferts tels que les indemnités et une partie des primes d'assurance sur marchandises. Cette rubrique présente traditionnellement un solde largement excédentaire au sein des deux collectivités en raison du poids des transferts en provenance des administrations publiques hexagonales. Ceux-ci recouvrent notamment, côté crédits, les prestations sociales versées (principalement les pensions), les dépenses d'investissements et les dotations aux collectivités locales ; et côté débits, les recettes perçues, tels que les cotisations sociales et les impôts.

### Les investissements directs (ou ID)

Les investissements directs couvrent les opérations effectuées par des investisseurs afin d'acquérir, d'accroître ou de liquider un intérêt durable dans une entreprise et de détenir (ou de liquider) une influence dans sa gestion ou la capacité de l'exercer. Par convention, une relation d'investissement direct est établie dès lors qu'un investisseur détient au moins 10 % du capital social de l'entreprise investie. En deçà de ce seuil, les opérations sur actions sont classées dans les investissements de portefeuille. Les ID comprennent non seulement la transaction initiale, qui établit la relation entre l'investisseur et l'entreprise investie, mais aussi toutes les transactions ultérieures entre eux et entre les entreprises apparentées (dont prêts, avances, dépôts, à court et long terme). L'acquisition (ou la vente) d'un bien immobilier est également considérée comme une opération d'ID. Par ailleurs, les bénéfices réinvestis ne sont pas pris en compte.

### Les autres investissements

Ce poste englobe toutes les opérations sur actifs et passifs financiers vis-à-vis des non-résidents qui ne figurent pas sous une autre rubrique du compte financier. Il se répartit entre créances et engagements des résidents vis-à-vis de l'extérieur, puis par nature d'opérations (crédits commerciaux, prêts et emprunts, autres avoirs et engagements), enfin par secteur résident à l'origine des créances et engagements :

- les avoirs de l'IEOM retracent l'ensemble des transferts publics et privés avec la France hexagonale qui s'effectuent par l'intermédiaire du compte d'opérations de l'IEOM ;
  - les engagements des administrations publiques renseignent sur l'augmentation ou la diminution des emprunts contractés par les administrations publiques résidentes à l'extérieur de la collectivité (généralement auprès d'établissements tels que l'Agence française de développement, Dexia ou la Caisse des dépôts et consignations) ;
  - les avoirs et engagements du secteur bancaire permettent d'observer l'évolution de la position « dépôts-crédits » du système bancaire local à l'égard de l'extérieur ;
  - les avoirs et engagements des « autres secteurs », soit des entreprises et des ménages ;
  - les avoirs de réserve : l'IEOM ne détient ni stock d'or ni avoirs en Droits de tirage spéciaux (DTS), et ne constitue pas de réserves auprès du Fonds monétaire international. Le poste « avoirs de réserve » n'apparaît donc pas dans la balance des paiements des collectivités d'outre-mer.
- 
- Le rapport sur la [Balance des paiements 2023 de la Nouvelle-Calédonie](#) est disponible sur le site internet de l'IEOM.
  - Le rapport sur la [Balance des paiements 2023 de la Polynésie française](#) est disponible sur le site internet de l'IEOM.